



COMMUNE DE BEAUVERNOIS

PV/REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/07/2025 A 20H30

L'an deux mil vingt-cinq le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BOURGOIN Valérie, M. LAVENTURIER Pierre, M. MELOT Sylvain, M. REMONDET Yohann, M. TROSSAT Alix, Mme SIMERAY Annette, M. ROGUET Mathieu

Procuration(s) : Mme MENESTRIER Laura à M. TROSSAT Alix

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme MENESTRIER Laura, Mme PALENZUELA Cécile (arrive à 21h40)

Quorum étant atteint

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du Compte Rendu du 13/06/2025
- 2 - Désignation du secrétaire de Séance
- 3 - Approbation répartition des sièges des conseillers communautaires au sein de l'EPCI
- 4 - Approbation transfert de la compétence eau et assainissement
- 5 - Abats son Eglise : étude de devis
- 6 - Etude de divers devis
- 7 - Participation FSL
- 8 - Station récupération eau : fin de travaux
- 9 - Parcelle de la tuilerie
- 10- Questions diverses

1 - Approbation du Compte Rendu du 13/06/2025

Approuvé à l'unanimité

2 - Désignation du secrétaire de Séance

M. REMONDET Yohann

Le maire demande un rajout à l'ordre du jour : Attribution d'un numéro de rue

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

3 - APPROBATION REPARTITION DES SIEGES DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE L'EPCI

Délib n°2025/07/18/1

Le maire présente la délibération de l'intercommunalité Bresse nord :

Vu le courrier du Préfet daté du 14 avril 2025 en annexe

Vu l'article L 5211-6-VII du CGCT

Vu les articles L.5211-6-1 III à V du CGCT

Le Conseil communautaire actuel résulte d'un accord local avec le bénéfice d'un siège supplémentaire pour la Commune de La Chapelle Saint Sauveur (3 sièges). A l'unanimité, le 25 juin 2025, le Conseil communautaire a approuvé un accord local avec le maintien de la composition actuelle à savoir :

PIERRE-DE-BRESSE	8
CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	3
SAINT-BONNET-EN-BRESSE	2
CHARETTE-VARENNES	2
MOUTHIER-EN-BRESSE	1
TORPES	1
CHAUX	1
BELLEVESVRE	1
AUTHUMES	1
FRETTERANS	1
POURLANS	1
FRONTENARD	1
DAMPIERRE-EN-BRESSE	1
LA RACINEUSE	1
LAYS-SUR-LE-DOUBS	1
BEAUVernois	1

Les communes ont jusqu'au 31 aout 2025 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de l'EPCI par un accord local adopté selon des règles de majorité qualifiée. A défaut, la composition de droit commun s'applique.

Vu les simulations « de droit commun » et « accord local » en annexe

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'accord local adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire par délibération le 25 juin 2025.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABST : 0

4 - Approbation transfert de la compétence eau et assainissement

Le maire a informé de la délibération du transfert de la compétence eau et assainissement de l'EPCI

« La loi du 11/04/2025 revient sur le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement. Si le souhait est de ne pas procéder au transfert de compétences, il n'y a pas besoin d'adopter de délibération pour s'opposer au transfert de la compétence assainissement collectif.

La procédure de transfert de l'article L.5211-17 du CDGCT qui s'applique pour le transfert de ces compétences. Cette procédure nécessite des délibérations concordantes du Conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiées. »

5 - Abats son Eglise : étude de devis

Création en 1990, aucun entretien n'a été effectué depuis cette date. Le maire informe la réception d'un devis de 3 083€ HT de l'horlogerie PLAIRE

Dépose et décapage et entretien en atelier et pose sur site (étude de devis) affaire à suivre

6 - Etude de divers devis

DEVIS IDEC / RENOUELEMENT FRIGO SDF

- Armoire positive LIEBHERR (équivalent) 1 570 € HT
 - Armoire positive LIEBHERR (Dimension sup) 1 715 € HT
 - Armoire INOX ICECOOL sur roulette 1 500 € HT
- Faire d'autres demandes de devis

DEVIS CLIMATISATION MAIRIE

- TURIN (SINCALIR) 6,1 KW ext – 2,7 kw int 5 569 € HT
- SALVELEC (MITSUBISHI) 5 kw ext – 5 kw int 3 498 € HT

DEVIS CLIMATISATION SALLE DES FETES

- TURIN (SINCALIR) 8,5 KW ext – 8,5 kw int 11 636 € HT
- SALVELEC (MITSUBISHI) 12,6 kw ext – 12,6 kw int 8 804 € HT

Devis BOURCET en attente

CIMETIERE – OSSUAIRE

- Devis Andrique avec une trappe alu de 66:/ 70 1 773 € HT

PARTICIPATION FINANCIERE FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2025

Délib n °2025/07/18/2

Le maire informe de la réception de demande du Département de Saône et Loire concernant la participation du FSL pour l'année 2025.

La participation volontaire est aussi alimentée des bailleurs sociaux (2.90€ par logement du parc) et des communes et Intercommunalités qui souhaitent (0.35€ par habitant).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour la participation du FSL 2025 :

5 voix Pour

3 voix Contre

La commune participe au FSL 2025 en précisant que le nombre d'habitants de la collectivité au 1er janvier 2021 est de 101 (0.35€ par habitants)

POUR : 5

CONTRE : 3

ABST : 0

ATTRIBUTION NUMERO DE RUE

Délib n °2025/07/18/3

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de créer un numéro de rue pour la parcelle ZC10 à la suite de la création d'un futur GAEC Rue du Sablon.

Le numéro attribuer à la parcelle ZC10 sera le numéro 2A rue du Sablon ;

Il est précisé qu'un arrêté du maire sera pris pour ce numérotage.

Le Maire ne prend pas part au vote

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide :

- De créer le numéro 2A rue du Sablon.
- Charge le maire de faire établir un arrêté.
- De signer tous documents relatifs à ce dossier.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABST : 0

8 - Station récupération eau : fin de travaux

Arrivée de Cécile PALENZUELA

9 - Parcelle de la tuilerie

Désistement des poursuites engagées par le locataire auprès du Tribunal des Baux Paritaires.

Cout de l'avocat 2 656 €

Fin de bail Octobre 2025

Réfléchir pour fin d'année à une prochaine exploitation. Se rapprocher de Natura 2000 pour un nettoyage et un accompagnement.

10- Questions diverses

- Le maire porte connaissance le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable 2024 reçu par mail pour information.
- Le Maire propose un voyage au Sénat pour cette fin de mandat, qui se déroulait en semaine. Après échanges entre les élus ça ne convient pas à la majorité. Valérie BOURGOIN et Mathieu ROGUET sont chargés de rechercher une sortie.
- Mme METROT Laura quitte le logement 2, son préavis est ramené à un délai d'un mois car elle a obtenu un logement social sur une autre commune.
- AFFOUAGE : partage le lundi à 08 Septembre et tirage le lundi 15 Septembre à 19h.
- Refuge AFFA Recanoz : il est demandé de mettre à l'ordre, d'attribuer une subvention. Le Maire rappelle que nous avons l'obligation d'avoir une convention fourrière animal, actuellement c'est en cours de discussions avec Sandra AUJARD responsable du refuge, une fois les éléments recueillis le conseil municipal délibéra sur ce sujet.

SEANCE LEVEE A22H30

Le Secrétaire de Séance



Le Maire

Alix TROSSAT

